



## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS – 2024-2025

### Article 1 : Organisation

Les Transports publics genevois, ci-après désigné sous les noms « nos partenaires » et « tpg » situés Route de la Chapelle 1 à 1212 Grand-Lancy, Genève (Suisse) organisent ponctuellement des jeux-concours via leur réseaux sociaux Instagram et Facebook.

L'organisateur coordonne l'organisation du concours et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du présent règlement.

Chaque participant reconnaît et accepte ses conditions de participation en y participant.

### Article 2 : Durée du jeu-concours

Les jeux-concours auront lieu sur les réseaux sociaux des tpg, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une année.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### Article 3 : Participants

Ce jeu-concours est gratuit, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'apport financier à effectuer par les participants et il n'y a pas d'obligation d'achat à l'attention donc des participants. Le jeu-concours est exclusivement ouvert au public. *Les participants doivent être majeurs à la date du début du jeu et doivent résider en Suisse ou en France.*

Pour pouvoir participer, les tpg n'imposent aucune obligation d'achat mais soumettent les personnes intéressées au concours à la condition suivante : être abonnés à la page Facebook et Instagram des tpg. Les personnes devront également renseigner *une adresse email* sur laquelle elles pourront être contactées et accepter le règlement du jeu.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier les conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu-concours implique préalablement l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 4 : Modalités de participation

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation qui se révèle être contraire aux dispositions du présent règlement.

Les participants ne peuvent s'inscrire et participer qu'en leur nom propre et qu'une seule fois au concours. Les participations soumises plus d'une fois seront automatiquement supprimées par les tpg et ne seront pas incluses dans le tirage au sort

En cas de violation des présentes conditions de participation, les tpg se réservent expressément le droit d'exclure le participant de la promotion sans autre formalité et sans indication de motifs. En particulier, toute personne qui fournit de fausses informations à son sujet ou qui souhaite obtenir des avantages indus par des moyens non autorisés, manipulation, etc. sera exclue du concours. Dans un tel cas, les tpg se réservent le droit de retirer et de récupérer les gains ultérieurement.

Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement ou dans les dispositions énoncées dans la description du jeu-concours sera considérée comme nulle.

## Article 5 : Gains

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- Places de cinéma, l'ensemble des dotations sont non nominatives.
- Billets de concert ou de spectacle culturel
- Places de foot, basket et de hockey

## Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort, réalisé à l'aide de l'outil virtuel autonome et impartial « random pickers ». Le tirage au sort s'effectue dans un délai de 5 jours après la fin du jeu-concours.

## Article 7 : Annonce des gagnants

Les gagnants sont prévenus personnellement par *e-mail*. Chaque gagnant devra confirmer qu'elle accepte son gain dans les 30 jours ouvrables qui suivent la réception de l'annonce du gain.

## Article 8 : Remise des lots

tpg prendront alors contact avec la personne ayant confirmé l'acceptation du lot. La personne devra communiquer son adresse e mail via le formulaire ad hoc pour réception du gain.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements dans les meilleurs délais.

## Article 9 : Utilisation des données personnelles des participants

Les tpg traitent les données à caractère personnel avec la plus stricte confidentialité.

Les données personnelles des participants sont collectées pour les besoins du jeu-concours uniquement, dès lors que chaque participant doit accepter les présent règlement pour pouvoir participer au jeu-concours.

Les tpg sont l'organisateur du concours et en charge de sélectionner les personnes gagnantes pour l'attribution des lots.

tpg ne conserveront pas les données à caractère personnel des participants passé un délai de deux mois à la fin du concours.

Pour toute question, information complémentaire ou réclamation relative au traitement de vos données, vous pouvez, respectivement adresser votre demande à :

- tpg : [dpo@tpg.ch](mailto:dpo@tpg.ch)
- Promo tpg : [promo@tpg.ch](mailto:promo@tpg.ch)

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Pour le surplus, la politique de confidentialité et les CGU des tpg demeurent entièrement applicables.

## Article 10 : Consultation du règlement du jeu

Le règlement est consultable en ligne à l'adresse suivante :

[www.tpg.ch/votre-abo-et-vos-privileges#conditions-de-participation](http://www.tpg.ch/votre-abo-et-vos-privileges#conditions-de-participation)

Il peut être adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande expresse, par email à l'adresse [promo@tpg.ch](mailto:promo@tpg.ch), auprès de l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler les conditions des jeux-concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité des tpg ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Les tpg ne sauraient être tenus pour responsables des retards, pertes, vols, avaries des courriers ou des courriels, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ; ils ne sauraient non plus être tenus pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre eux en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pannes informatiques etc...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains. Les tpg ainsi que leurs éventuels prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des prix par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. De même, les tpg, ainsi que leurs éventuels partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des prix par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des prix est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux tpg, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. Les TPG ne peuvent pas être tenus pour responsables quant aux défauts et/ou incidents en rapport avec l'utilisation et/ou le fonctionnement des lots gagnants.

#### **Article 12 : Divers**

Le présent règlement est régi par la loi Suisse. Les TPG se réservent le droit d'interrompre, d'adapter ou mettre un terme au jeu concours, s'il est estimé que des problèmes d'ordre techniques, juridiques ou autres erreurs portant atteinte à la gestion, à la sécurité, à l'équité, à l'exactitude ou au bon déroulement devaient avoir lieu. Tout recours juridique est exclu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à l'organisateur par email à l'adresse suivante : [promo@tpg.ch](mailto:promo@tpg.ch). Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Les présentes conditions de participation peuvent être modifiées par les organisateurs à tout moment et sans préavis. La dernière version publiée sur le site internet des tpg fait foi.

Genève, le 15 juillet 2024

Collecte des données sous la loi sur la protection des données (LPD) et le règlement général sur la protection des données (RGPD)

1. Moyens, usages, fins : La participation à ce concours nécessite la saisie de données personnelles telles que nom, prénom et adresse email. Toutes ces données personnelles seront traitées par les tpg conformément aux dispositions légales (en particulier la loi sur la protection des données). Les données peuvent être utilisées à des fins de marketing des tpg. Plus particulièrement, chaque participant pourra être amené à recevoir des emails, des sms ou des notifications push des tpg. Les données personnelles des gagnants seront transmises à xxx et aux tpg pour la livraison/exécution du prix. Les données récoltées ne sont pas transmises à des tiers.

2. Protection des données : À l'exception de la personne désignée comme gagnante au concours, aucun contact relatif au concours ne sera établi entre les tpg et les participants au terme du concours. Les tpg traitent les données à caractère personnel avec la plus stricte confidentialité. Par sa participation au concours, toute personne accepte que les tpg utilisent les données à caractère personnel à des fins de marketing (*Newsletter à laquelle il est possible de se désinscrire à tout moment*)

3. Flux de données : Les données collectées à l'occasion de cette opération sont stockées sur les serveurs du site Eventwise.ch. Les données sont uniquement transmissibles entre Eventwise et les tpg (incluant les membres, les partenaires et filiales). Les transactions effectuées sur Eventwise sont soumises à leurs propres CGV - wise.swiss/eventwise/. Pour demander ses données personnelles ou les supprimer promo@tpg.ch

4. Les tpg se réservent le droit de reporter l'opération à tout moment, pour quelque motif que ce soit.

5. Responsabilité : Aucune responsabilité ne peut être retenue à l'encontre des tpg, ni auprès des partenaires.

Copyright ©2024 tpg Transports publics genevois – Tous droits réservés. L'utilisation de ce document est exclusivement réservée à cette opération « concours », et ne peut pas être utilisée dans le cadre de nouvelles opérations avec des tierces entités ou à d'autres fins commerciales, sans le consentement préalable des tpg.